



Rapport financier annuel
Établi au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010

- les comptes annuels,
- les comptes consolidés,
- le rapport de gestion,
- l'attestation du responsable du rapport financier annuel,
- le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels et les comptes consolidés.



COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010

Sommaire

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2010	3
2. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010	4
3. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010.....	5

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

Bilan – Actif – Rubriques en €	Montant Brut	Amortissements Dépréciations	31/12/10	31/12/09
Frais d'établissement				
Immobilisations corporelles				
Titres de participation	14 710 996	14 710 996	0	0
Autres immobilisations financières	11 268 904	11 268 904	0	0
ACTIF IMMOBILISE	25 979 899	25 979 899	0	0
Av. & acomptes versés sur commandes	0	0	0	9 182
Créances clients et comptes rattachés	4 890 554	1 794 669	3 095 884	3 593 530
Autres créances	1 965 794	196 242	1 769 553	452 135
Capital souscrit- appelé non versé		0		
Disponibilités	337	0	337	337
Charges constatées d'avance	0	0	0	2 703
ACTIF CIRCULANT	6 856 682	1 990 911	4 865 774	4 057 888
TOTAL GENERAL	32 836 584	27 970 810	4 865 774	4 057 088

Bilan – Passif – Rubriques en €	31/12/10	31/12/09
Capital social	4 631 330	6 483 591
Prime d'émission	0	6 972 148
Réserve légale	29 461	29 461
Réserves réglementées	17 103	17 103
Report à nouveau	(766 350)	(8 455 044)
Résultat de l'exercice	(1 298 266)	(5 767 045)
Capitaux propres	2 613 277	(719 786)
Provisions pour risques et charges	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 713	59 087
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 024 393	2 952 328
Dettes fiscales et sociales	1 117 923	772 289
Autres dettes	92 468	993 969
Comptes de Régularisation	-	-
Total des dettes	2 252 496	4 777 674
Total Général	4 865 774	4 057 088

2. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010

Compte de résultat - rubriques en €	31/12/10	31/12/09
Chiffre d'affaires	551 198	267 881
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges	-	4 881
Autres produits	-	-
Produits d'exploitation	551 198	272 762
Autres achats et charges externes	748 117	(808 151)
Impôts et taxes	-	(20 900)
Salaires et traitements	-	-
Charges sociales	-	-
Dotations aux amortissements et provisions sur Immobilisations	-	-
Dotations aux amortissements et provisions sur Actif circulant	-	-
Charges d'exploitation	748 117	(829 051)
Résultat d'exploitation	(196 919)	(556 289)
Produits financiers	352 721	804 144
Charges financières	(1 454 068)	(5 994 347)
Résultat financier	(1 101 347)	(5 190 203)
Résultat courant avant impôts	(1 298 266)	(5 746 492)
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	(20 552)
Résultat exceptionnel	0	(20 552)
Impôts sur les bénéfices	0	0
Résultat net	(1 298 266)	(5 767 045)

3. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010

1 NOTE PRELIMINAIRE

Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante :
88 rue de la Folie Méricourt
75011 PARIS

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Augmentation de capital

La société a mis en œuvre en décembre 2010 des opérations juridiques sur le capital visant à recapitaliser la société afin (i) d'augmenter les capacités financières de BAC MAJESTIC pour financer l'activité, (ii) assainir son bilan, (iii) augmenter la valeur nominale des actions pour sortir de la catégorie des « penny stocks » et ainsi redonner une visibilité boursière à la société.

Le capital social de Bac Majestic a ainsi fait l'objet d'une réduction à zéro motivée par des pertes, suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires.

En conséquence de ces opérations, le capital se trouve ainsi porté de 6 483 591,15 € à 4 631 329,92 € et est divisé en 4 135 116 actions de 1,12 euros de nominal.

3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le règlement 99-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes sociaux sont établis pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

3.1 CONTINUTE DE L'EXPLOITATION

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Compte tenu des perspectives d'activité attendues en 2011 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose notamment sur l'obtention par la filiale Bac Films des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés).

En l'absence de ces financements, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

3.2 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure à la quote-part de l'actif net comptable de la filiale, corrigé éventuellement, en fonction des perspectives d'avenir et de rentabilité, et de la valeur de marché des actifs détenus par la société.

3.3 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique est composée des créances rattachées à des participations qui représentent des créances nées à l'occasion d'avances octroyées aux filiales.

Ces créances font l'objet d'une dépréciation en fonction du risque de non-recouvrement apprécié sur la base de flux de trésorerie prévisionnels.

3.4 CREANCES CLIENTS

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation en fonction du risque de non-recouvrement apprécié sur la base de flux de trésorerie prévisionnels. Ces créances sont essentiellement relatives à des créances Bac Films.

3.5 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains. Ces provisions sont conformes au règlement CRC 2000.06 sur les passifs.

4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

5 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Montant en K€	2010
Soldes du bilan :	
Titres de participation	0
Créances rattachées à des participations	-
Créances clients	4 496
Dettes Fournisseurs	88
Autres Dettes	-
Soldes du compte de résultat :	
Vente de prestations de services	536
Produits de participations	-
Autres produits financiers	353
Reprises de provisions sur titres	-
Dotations aux provisions sur titres	-
Reprises aux provisions	-
Dotations aux Provisions	0
VNC des titres cédés	-
Gain d'impôt lié à l'intégration fiscale	-

L'ensemble des rubriques ci-dessus concernent la filiale Bac Films.

Par ailleurs, les dettes envers Millimages S.A au 31 décembre 2010 s'élèvent à :

- Dettes fournisseurs : 558 K€,
- Compte courant : 60 K€

Les refacturations faites par Millimages s'élèvent à 536 k€.

6 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Au cours de l'exercice 2010, il n'y a pas eu de rémunérations versées aux dirigeants de la société à raison de leur mandat de dirigeants. Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs de la société au cours de l'exercice 2010.

7 EFFECTIF

La société n'emploie pas de salariés.

8 ACTIF IMMOBILISE

Valeur brute des immobilisations

Rubriques en K€	Début d'exercice	Acquisition	Reclassement	Cession	Fin d'exercice
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations Financières (1)	23 978		2 001	0	25 979
Total Général	23 978		2 001	0	25 979

Amortissements et dépréciations

Rubriques en K€	Début d'exercice	Dotations	Reclassement	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement	-	-	-	-	0
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-	0
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-	0
Immobilisations Financières (1)	23 978		2 001		25 979
Total Général	23 978	0	2 001	0	25 979

(1) Ce reclassement de 2 001 K€ correspond à une créance sur le client Bac Films qui a été transféré en « autres immobilisations financières ».

Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent de la façon suivante, en K€ :

Montant en K€	Valeur Brute	Provisions pour dépréciation	Valeur Nette
Titres Bac Films	14 711	14 711	0
Compte-courant Bac Films	11 268	11 268	0
Total	25 979	25 979	0

9 CAPITAL SOCIAL ET TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

en K€	Capital	Prime d'émission	Réserve Légale	Réserves Réglementées	Report à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31/12/09	6 483	6 972	30	17	-8 455	-5 767	-720
Affectation résultat de l'exercice N-1	-	-	-	-	-5 767	5 767	0
Augmentation de capital	4 631						4 631
Réduction de Capital	-6 483				6 483		0
Imputation Prime d'émission/RAN		-6 972			6 972		0
Résultat de l'exercice						-1 298	-1 298
Solde au 31/12/10	4 631	0	30	17	-767	-1 298	2 613

Le capital social de Bac Majestic a fait l'objet d'une réduction à zéro motivée par des pertes, suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires.

Cette augmentation de capital a été réalisée par émission de 4 135 116 actions nouvelles au prix unitaire de 1,12 euros ; à raison d'une (1) action nouvelle pour dix (10) droits préférentiels de souscription (ci-après les « DPS ») (chaque action ancienne donnant droit à 1 (un) DPS).

La période de souscription s'est achevée le 28 décembre 2010.

La société MILLIMAGES a libéré sa souscription, soit une somme de 3 630 809 € euros, par compensation avec sa créance sur la Société. La différence, soit 1 000 521 € correspond à l'apport en numéraire réalisé par l'ensemble des autres actionnaires, versé par l'établissement centralisateur le 7 janvier 2011.

La société MILLIMAGES détient désormais 3 241 794 actions, soit 78,40% de la totalité du capital social.

En conséquence de ces opérations, le capital se trouve ainsi porté de 6 483 591,15 € à 4 631 329,92 € et est divisé en 4 135 116 actions de 1,12 euros de nominal.

En outre, une partie du compte « Report à nouveau » débiteur a été imputé sur la prime d'émission à hauteur 6 972 147,87 euros. Après ces imputations, le compte « Report à nouveau » est ramené à (766 350,08) euros.

Il n'existe pas d'instruments financiers donnant accès au capital.

10 EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Ces dettes sont constituées uniquement de découverts bancaires.

11 CREANCES ET DETTES

Etat des créances en K€	Brut	1 an au plus	plus d'un an
Avances et acomptes versés sur commandes	3	3	
Créances clients	4 890	22	4 868
Personnel et comptes rattachés	-		
Sécurité sociale et autres organismes rattachés	-		
Etat : TVA et autres	766	766	
Groupe et associés	196		196
Débiteurs divers	1 001	1 001	
Charges constatées d'avances			
Total Général	6 856	1 792	5 064

Etat des dettes en K€	Brut	1 an au plus	plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	1 024	378	646
Personnel et comptes rattachés	-		
Sécurité sociale et autres organismes rattachés	-		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 118	1 118	
Groupe et associés	92		92
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
Total Général	2 234	1 496	738

12 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2010 s'élève à 551 K€ et concerne la facturation à Bac Films de la convention de pilotage et de management fees.

13 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Valeurs indiquées en K€.

SOCIETE SIRET	Val Cpt Titres Brute	Val Cpt Titres Nette	QP Capital détenue	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Résultat Dernier Ex.	CA Dernier Ex.	Div Encaissé
S.A. BAC FILMS 337 527 378 00067	14 711	0	99,99%	10 675	- 27 327	-5 721	6 398	-

Les prêts et avances consentis à la filiale Bac Films s'élèvent à 16 M€ et sont dépréciés à hauteur de 13 M€ dont une dépréciation de l'exercice à hauteur de 1,4 M€.

14 PRODUITS A RECEVOIR – CHARGES A PAYER

	Montant en K€
Factures à établir Bac Films	952
Charges à payer	
Factures fournisseurs non parvenues	185
Charges sociales	0

16 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

17 INTEGRATION FISCALE

BAC MAJESTIC a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1er Janvier 2001. Le groupe d'intégration est composé de Bac Majestic et sa filiale Bac Films.

Le montant des déficits reportables du groupe fiscalement intégré est de 45 841 K€ au 31 décembre 2010.

Principales rubriques de la convention d'intégration fiscale :

- Les sociétés filiales verseront à la société Mère une somme égale à la contribution d'impôt sur les sociétés qui aurait été à leur charge et se serait dégagée de leur résultat si elles avaient été assujetties distinctement à cette contribution.
En contrepartie la société Mère constatera dans ses livres comptables les économies d'impôts sur les sociétés procurés par ses filiales le cas échéant.
- En cas de sortie des sociétés filiales du groupe d'intégration, quelle que soit la cause de cette sortie, les sociétés filiales seront indemnisées par la société Mère de tous les surcoûts fiscaux dont leur appartenance au groupe aura été la cause. Ces surcoûts résulteront généralement, soit de la perte au report des déficits subis pendant l'intégration et non utilisés par les sociétés filiales pendant cette période, soit de la perte d'un bénéfice fiscal de référence utilisable pour la distribution en franchise de précompte mobilier de dividendes destinés aux actionnaires extérieurs au groupe.

18 IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société est consolidée par Intégration Globale dans les comptes consolidés de Millimages S.A. – 88, rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris.

La société Bac Majestic publie elle-même des comptes consolidés.



COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

SOMMAIRE

1.	ETAT SUR LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2010	4
2.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2010	6
3.	ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2010.....	7
4.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010.....	8
5	LE GROUPE BAC MAJESTIC	9
5.1	Présentation du groupe	9
5.2	Périmètre de consolidation	9
5.3	Faits caractéristiques de l'exercice.....	9
6	Référentiel comptable	10
6.1	Déclaration de conformité et référentiel comptable applicable	10
6.2	Bases de préparation des états financiers	12
6.3	CONSOLIDATION	13
6.4	METHODE DE CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES	13
6.5	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	14
6.6	Immobilisations corporelles	15
6.7	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15
6.8	STOCKS	15
6.9	CLIENTS ET AUTRES CREANCES	16
6.10	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	16
6.11	PROVISIONS	16
6.12	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES.....	16
6.13	IMPOTS DIFFERES	17
6.14	EVALUATION DES PASSIFS FINANCIERS	17
6.15	BILAN : DISTINCTION COURANT / NON COURANT	17
6.16	SECTEURS OPERATIONNELS	18
6.17	CHIFFRE D'AFFAIRES.....	18
6.18	SOUTIEN FINANCIER AUTOMATIQUE DU CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE	18
6.19	COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET.....	19
6.20	RESULTAT PAR ACTION.....	19
7	ANALYSE DES POSTES DU BILAN	20
7.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	20

7.1.1	Valeurs brutes :	20
7.1.2	Amortissements - Dépréciations :	20
7.1.3	Valeurs nettes :	21
7.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	21
7.2.1	Valeurs brutes :	21
7.2.2	Amortissements - Dépréciations :	21
7.2.3	Valeurs nettes :	21
7.3	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22
7.4	CLIENTS ET CREANCES COURANTS ET NON COURANTS	22
7.5	CAPITAUX PROPRES	23
7.6	PROVISIONS ET AVANTAGES DU PERSONNEL.....	24
7.7	DETTES FINANCIERES	24
7.8	DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS COURANTS ET NON COURANTS 24	
7.9	VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE	25
8	ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET SECTEURS OPERATIONNELS	25
8.1	CHIFFRE D’AFFAIRES	25
8.2	COUT DE L’ENDETTEMENT FINANCIER NET	26
8.3	AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	26
9	IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS	27
10	ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS.....	27
10.1	Passifs éventuels.....	27
10.2	Actifs éventuels.....	27
11	EFFECTIFS	28
12	INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHE.....	28
12.1	Risque de liquidité	28
12.2	Risque de taux.....	29
12.3	Risque de change.....	31
12.4	Risques juridiques	32
12.5	Risques sur actions	32
13	EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2010.....	32
14	INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES.....	33
14.1	REMUNERATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS.....	33
14.2	AUTRES PARTIES LIEES	33

1. ETAT SUR LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2010

Actif en K€	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Goodwill		0	0
Films et droits audiovisuels		8 209	10 726
Autres immobilisations incorporelles		226	173
<i>Sous-total Immobilisations incorporelles</i>	7.1	8 435	10 899
Immobilisations corporelles	7.2	7	12
Immobilisations financières	7.3	94	404
Autres actifs non courants	7.4	2 578	2 894
Actifs d'impôts différés	9	0	0
Actif non courant		11 114	14 209
Stock de marchandises		342	471
Créances clients	7.4	5 888	7 317
Autres créances	7.4	4 844	3 370
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.9	3	133
Actif courant		11 077	11 291
Total actif		22 191	25 500

Passif en K€	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Capital	7.5	4 631	6 484
Réserves (part du Groupe)		-7 736	-12 429
Résultat (part du Groupe)		-3 613	-1 791
Capitaux propres (part du Groupe)	3	-6 718	-7 736
Intérêts minoritaires		0	0
Capitaux propres		-6 718	-7 736
Emprunts et dettes financières	7.7	14	490
Subventions publiques différées			24
Provisions	7.6	482	482
Autres passifs non courants	7.8	5 670	6 432
Passifs d'impôts différés	9	0	0
Passif non courant		6 166	7 428
Emprunts et dettes financières	7.7	3 068	4 173
Provisions		0	0
Dettes Fournisseurs et autres Créditeurs	7.8	19 675	21 635
Passif courant		22 743	25 808
Total des Capitaux propres et du passif		22 191	25 500

2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2010

Résultat en K€	Notes	31/12/10	31/12/09
Chiffre d'affaires et Subventions	8.1	7 801	12 950
Autres produits de l'activité		801	116
Achats		-7 925	-8 228
Impôts, taxes et versements assimilés		-97	-103
Charges de personnel		-787	-1 111
Amortissements, dépréciations et provisions	8.3	-3 320	-5 298
Résultat opérationnel courant		-3 527	-1 674
Autres produits et charges opérationnels		0	0
Résultat opérationnel		-3 527	-1 674
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		82	77
Coût de l'endettement financier brut		-168	-195
Coût de l'endettement financier net	8.2	-86	-118
Autres produits financiers	8.2	39	65
Autres charges financières	8.2	38	-64
Résultat avant impôts		-3 613	-1 791
Impôts	9	0	0
Résultat net des activités		-3 613	-1 791
Dont Part des minoritaires		0	0
Dont Part du groupe		-3 613	-1 791
Résultat net (part du groupe) par action		-0,08	-0,04
Résultat net (part du groupe) dilué par action		-0,08	-0,04

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES directement en capitaux propres en K€	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net consolidé	-3 613	-1 791
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	0	0
Total des produits et charges comptabilisés	-3 613	-1 791
<i>Dont part du groupe</i>	-3 613	-1 791
<i>Dont part des minoritaires</i>	0	0

3. ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2010

Variation des capitaux propres (en K€)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves	Résultat	Total Part Groupe	Intérêts minoritaires
Soldes au 31/12/08	6 483	6 965	-12 711	-6 690	-5 953	0
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			-6 690	6 690	0	0
Variation de Capital	1	7			8	0
Résultat de l'exercice N				-1 791	-1 791	0
Soldes au 31/12/09	6 484	6 972	-19 401	-1 791	-7 736	0
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			-1 791	1 791	0	0
Réduction de capital	-6 484		6 484		0	0
Augmentation de capital	4 631				4 631	0
Résultat de l'exercice N				-3 613	-3 613	0
Soldes au 31/12/10	4 631	6 972	-14 709	-3 613	-6 718	0

4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

Tableau des flux de trésorerie - en K€	Notes	31/12/10	31/12/09
Opérations d'exploitation :			
Résultat net	2	-3 613	-1 791
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	8.3	3 320	5 299
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés			
+ et – values sur cessions des immobilisations		630	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		4 360	730
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité		4 697	4 238
Opérations d'investissement :			
Cessions d'immobilisations (incorporelles + corporelles)			
Acquisitions d'immobilisations (incorporelles + corporelles)	7.1 et 7.2	-1 585	-1 678
Variations d'immobilisations financières	7.3	309	-104
Variation des dettes sur immobilisations incorporelles		-1 971	-976
Incidence des variations de périmètre			
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-3 247	-2 758
Opérations de financement :			
Augmentation de capital	7.5	0	8
Augmentation des dettes financières (hors concours bancaires)	7.7	5 045	5 740
Diminution des dettes financières (hors concours bancaires)	7.7	-6 650	-7 709
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-1 605	-1 962
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C)		-155	-482
Trésorerie d'ouverture	7.9	8	490
Trésorerie de clôture	7.9	-147	8
Se décomposant en :			
Valeurs mobilières de placement		0	0
Disponibilités		3	133
Concours bancaires courants		-150	-125

5 LE GROUPE BAC MAJESTIC

5.1 Présentation du groupe

Le Groupe BAC MAJESTIC a pour activité :

- l'acquisition de droits audiovisuels et la coproduction de films,
- la distribution de ces films,

Le siège social de la société est fixé à l'adresse suivante :
88, rue de la Folie Méricourt. 75011 Paris.

BAC MAJESTIC est une société anonyme à Conseil d'Administration régie par le Code de Commerce.

Les titres de la société sont admis aux négociations du marché Euronext Paris Compartiment C (Code ISIN FR0010973487).

BAC MAJESTIC est filiale de la société Millimages.

La société BAC FILMS (filiale à 100% de BAC MAJESTIC) est titulaire auprès du CNC (Centre National de la Cinématographie) de la carte distributeur numéro 1277.

5.2 Périmètre de consolidation

Les sociétés retenues et leur méthode de consolidation sont les suivantes :

Société et forme	Siège social	Siren	% d'intérêt	% contrôle	Méthode intégration
Société-mère : BAC MAJESTIC	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	413577743			
Sociétés françaises :					
BAC FILMS	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	337527378	100	100	globale

Les comptes du Groupe Bac Majestic sont consolidés par intégration globale dans les comptes du Groupe Millimages, lui-même coté sur le marché Euronext Paris Compartiment C

5.3 Faits caractéristiques de l'exercice

Augmentation de capital

La société a mis en œuvre en décembre 2010 des opérations juridiques sur le capital visant à recapitaliser la société afin (i) d'augmenter les capacités financières de BAC MAJESTIC pour financer l'activité, (ii) assainir son bilan, (iii) augmenter la valeur nominale des actions pour sortir de la catégorie des « penny stocks » et ainsi redonner une visibilité boursière à la société.

Le capital social de Bac Majestic a ainsi fait l'objet d'une réduction à zéro motivée par des pertes, suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires.

En conséquence de ces opérations, le capital se trouve ainsi porté de 6 483 591,15 € à 4 631 329,92 € et est divisé en 4 135 116 actions de 1,12 euros de nominal (voir note 7.5).

Activité

Le chiffre d'affaires consolidé de BAC MAJESTIC au 31 décembre 2010 s'élève à 7,8 M€, contre 13,0 M€ en 2009.

Le chiffre d'affaires de la distribution en salles s'établit à 3,3 M€ au 31 décembre 2010 représentant 0,9 million d'entrées et 9 films, contre 6 M€ en 2009, pour 1,9 million d'entrées et 12 films. Les films distribués par Bac Films ont souffert de la concurrence des blockbusters américains et des gros films français. La baisse du niveau des entrées a également une incidence sur les autres exploitations, dont les revenus sont directement liés aux performances en salles. Ainsi :

- *Le chiffre d'affaires de la distribution vidéo* s'établit à 2,3 M€ en 2010 contre 3,3 M€ en 2009.
- *Le chiffre d'affaires de la distribution TV* s'établit à 1,4 M€ en 2010 contre 2,6 M€ en 2009.
- *Le chiffre d'affaires Ventes Internationales* s'élève à 0,3 M€ en 2010 contre 0,6 M€ en 2009.

Les films sortis en 2010 sont les suivants :

- *Disgrace*
- *Fleur du désert*
- *Lignes de front*
- *La comtesse*
- *Eyes of war*
- *D'amour et d'eau fraîche*
- *Be bad !*
- *Captifs*
- *Welcome to the Rileys*

Au cours de l'année 2011, la société envisage de sortir une dizaine de films, avec un objectif de nombre d'entrées salle de 1,2 million, correspondant à un line-up plus adapté aux attentes du public. Ainsi, au 1^{er} semestre, après « Le marchand de sable », est sorti « Une pure affaire » le 2 mars, une comédie d'Alexandre Coffre avec François Damiens et Pascale Arbillot. Suivra « Derrière les murs », avec Laetitia Casta, premier film français en 3D.

Bac Films prévoit en outre d'éditer entre 30 et 40 titres en DVD et sur les plates formes de téléchargement numérique.

6 Référentiel comptable

6.1 Déclaration de conformité et référentiel comptable applicable

Les comptes consolidés de la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 du Groupe BAC MAJESTIC sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Boards) au 31 décembre 2010 et

dont le règlement d'adoption est paru au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes disponible sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations (IFRIC et SIC).

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2010 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2009.

Les comptes consolidés sont établis pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 avril 2011.

Effet des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1er janvier 2010

Le groupe a adopté toutes les normes et interprétations nouvelles et révisées publiées par l'IASB et l'IFRIC, et approuvées par l'Union Européenne, d'application obligatoire à ses opérations à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les normes IFRS et interprétations IFRIC devenues d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010 sont les suivantes :

- IAS 27 révisée - états financiers consolidés et individuels : sans incidence sur les comptes
- IFRS 3 révisée - regroupements d'entreprises : sans incidence sur les comptes
- IAS 39 amendement – Instruments financiers, éléments éligibles à la couverture : sans incidence sur les comptes
- IFRS 1 révisée - première application des IFRS : sans incidence sur les comptes
- IFRS 1 Amendement - exemptions complémentaires pour les premiers adoptants : sans incidence sur les comptes
- IFRS 2 amendement – Transactions intragroupe fondées sur des actions et réglées en trésorerie : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 12 – accords de concession de services : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 15 –contrats de construction immobilière : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 16 – couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 17 – distributions en nature aux actionnaires : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 18 – transferts d'actifs par des clients : sans incidence sur les comptes
- Améliorations annuelles des IFRS : sans incidence sur les comptes

Textes d'application obligatoire postérieurement au 1er janvier 2010 et non appliqués par anticipation

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2010, le groupe a décidé de ne pas les appliquer par anticipation. Il s'agit de :

- IAS 24 révisée : informations relatives aux parties liées : sans incidence sur les comptes ;
- Amendement d'IAS 32 – Classement des droits de souscription émis : sans incidence sur les comptes
- IFRS 9 – Classification et évaluation des actifs et passifs financiers : sans incidence sur les comptes
- IFRS 1 amendement – exemption limitée à la présentation d'informations comparatives à IFRS 7 : sans incidence sur les comptes

- IFRS 7 amendement – information à fournir en matière de transfert d'actifs financiers : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 14 Amendement – paiements anticipés des exigences de financement minimal : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 19 – extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres : sans incidence sur les comptes

Effet des normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvés par l'Union Européenne au 31 décembre 2010

S'agissant des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2010 mais ne faisant pas encore partie du référentiel IFRS approuvé par l'Union Européenne, le groupe a décidé de ne pas utiliser la faculté offerte par la Commission Européenne de les appliquer de façon anticipée.

6.2 Bases de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont l'estimation des recettes prévisionnelles utilisées dans le calcul des amortissements des films et droits audiovisuels, lesquelles dépendent principalement des conditions de marché liées à notre activité (TV, Vidéo, ...).

Continuité d'exploitation

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Compte tenu des perspectives d'activité attendues en 2011 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose notamment sur l'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés).

En l'absence de réalisation des objectifs ci-dessus, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

6.3 CONSOLIDATION

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes de BAC MAJESTIC et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe.

Les sociétés dans lesquelles BAC MAJESTIC exerce directement ou indirectement un contrôle sont intégrées globalement. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Goodwill

La différence entre le coût d'acquisition des titres acquis et l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue le goodwill.

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les valeurs comptables des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont testées dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable des actifs regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies comme étant le plus petit regroupement d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Si la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable.

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Le groupe n'a pas, conformément à l'option offerte par IFRS 1, révisé les calculs de goodwill effectués lors des acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 2004.

6.4 METHODE DE CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat.

6.5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. Cette procédure d'impairment s'applique aux immobilisations incorporelles en exploitation comme aux immobilisations incorporelles en cours.

Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée), et dans la limite d'un plan d'amortissement initial (IAS 36.117 : la nouvelle valeur après reprise ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs).

Toutes les immobilisations incorporelles sont amortissables sauf les immobilisations en cours.

Films et droits audiovisuels

La valeur brute des films comprend le coût de l'investissement réalisé par les sociétés du Groupe supporté au titre des :

- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.
- coproductions françaises ou étrangères ;

L'amortissement est déterminé, chaque année et film par film, au prorata des recettes nettes réalisées depuis le début de l'exploitation et des recettes prévisionnelles de chaque film estimées sur une période de 7 ans, ou sur la durée contractuelle si celle-ci est inférieure à 7 ans.

Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel à la clôture des comptes. Ce mode d'amortissement spécifique revient à réaliser chaque année un test d'impairment systématique pour toutes les immobilisations incorporelles.

Dans le cas où, à la clôture de l'exercice, les recettes prévisionnelles sur la durée des droits sont insuffisantes pour couvrir la valeur nette de l'investissement, une dépréciation complémentaire est constatée pour couvrir l'insuffisance des recettes.

De même, une dépréciation des droits audiovisuels en cours peut être comptabilisée, s'il s'avère que ces films risquent de ne pas générer des recettes couvrant les frais engagés.

Les amortissements dérogatoires pratiqués sur les films et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux sont retraités, conformément aux principes d'établissement des comptes consolidés, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé.

Les frais de lancement des films (frais de publicité et de copie) sont comptabilisés en charges.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

6.6 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Compte tenu de la faible valeur des biens concernés, le Groupe n'a pas procédé à la réévaluation de ces biens.

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- | | |
|---|------------|
| - Agencements et installations techniques | 5 à 10 ans |
| - Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles | 3 à 10 ans |

La dotation est calculée selon le mode linéaire.

6.7 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette catégorie inclut principalement des dépôts et cautionnements.

Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement.

6.8 STOCKS

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti).

Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

6.9 CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Les créances sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'entrée au bilan, déduction faite des dépréciations des montants considérés comme non recouvrables.

6.10 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend :

- les liquidités en comptes courants bancaires et les caisses,
- des parts d'OPCVM de trésorerie constitutives de placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", elles sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie").

6.11 PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est constituée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

6.12 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

Conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante ans, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2010.

Ces engagements sont entièrement provisionnés dans les comptes sociaux.

6.13 IMPOTS DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable à l'exception des goodwill.

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux sont constatés lorsque leur probabilité de récupération est considérée comme suffisamment probable.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

6.14 EVALUATION DES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale.

6.15 BILAN : DISTINCTION COURANT / NON COURANT

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants/non-courants des éléments de bilan.

- Les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un actif doit être classé en tant qu'actif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- (a) : on s'attend à ce qu'il soit réalisé, ou il est destiné à la vente ou à la consommation dans le cadre du cycle normal de l'exploitation de l'entité ;
- (b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
- (c) : On s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois après la date de clôture ; ou
- (d) : il s'agit de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie (tels que définis dans IAS 7 – Tableaux des flux de trésorerie), sauf s'il ne peut être échangé ou utilisé pour régler un passif pendant au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non-courants.

- Les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un passif doit être classé en tant que passif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- (a) : l'entité s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal ;
- (b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
- (c) : il doit être réglé dans les douze mois après la date de clôture ; ou
- (d) : l'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non-courants.

En particulier, sont considérés comme actifs et passifs non courants les comptes relatifs aux sociétés du groupe Millimages. Les provisions pour risques et charges sont considérées comme des passifs non-courants, sauf exception.

6.16 SECTEURS OPERATIONNELS

L'information segmentée telle que définie par la norme IFRS 8 doit s'appuyer sur l'information de gestion interne, en particulier celle mise à la disposition de l'organe de direction ultime du groupe. Après avoir identifié ses secteurs opérationnels, ainsi que les données chiffrées correspondantes mises à la disposition de la direction générale, le groupe présente une information segmentée respectant les critères de la norme IFRS 8 qui est similaire à l'information sectorielle présentée au cours des exercices précédents. Les modes d'évaluation des données chiffrées par secteurs opérationnels sont conformes aux principes et méthodes retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

Le Groupe BAC MAJESTIC exerce son activité dans un secteur unique qui est l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.

6.17 CHIFFRE D'AFFAIRES

Salles France

Les recettes générées par l'exploitation des films dans les salles de cinéma sont constatées sur la base des entrées en salles.

Télévision France

Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées, après signature des contrats de cession, à la date de l'ouverture des droits.

International

Les cessions de droits à l'étranger sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des rendus de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires facturé aux clients est inscrit en produits constatés d'avance au bilan au poste "Autres dettes".

6.18 SOUTIEN FINANCIER AUTOMATIQUE DU CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE

Le mécanisme des subventions institué en France est géré par le Centre National de la Cinématographie (CNC). Il comporte 2 sections de montants sensiblement égaux :

- 1- aides au cinéma et à la vidéo ;
- 2- aides aux programmes audiovisuels.

La section 1 du compte de soutien est alimentée par une taxe prélevée sur le chiffre d'affaires réalisé par les chaînes de télévision, par la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) prélevée sur le prix de chaque billet payé par les spectateurs que les exploitants de cinéma reversent mensuellement au Trésor et par une taxe prélevée sur les ventes de cassettes vidéo et DVD.

Le produit de la collecte de cette taxe est ensuite réparti par le CNC, sous forme de subventions ou d'avances financières, entre les différents acteurs de l'industrie cinématographique que sont les producteurs, les distributeurs et les exploitants.

- Exploitation cinématographique

Afin de bénéficier de ces subventions, les exploitants de salles sont tenus de déposer auprès du CNC un dossier justifiant les investissements réalisés pour l'équipement ou la modernisation de leurs salles. Compte tenu de son activité de distributeur, le Groupe ne bénéficie pas de cette subvention.

- Production et Distribution cinéma

Les subventions automatiques attribuées par le CNC au titre du Soutien Financier de l'Etat à la production et la distribution de films français agréés sont fonction du chiffre d'affaires réalisé par ces films.

Elles sont inscrites par le CNC, dès l'obtention de l'agrément de production des films, au compte de leurs producteurs et distributeurs qui peuvent les utiliser pour financer leurs investissements à venir en production et distribution d'œuvres françaises agréées par le CNC.

Ces subventions non remboursables sont constatées, lors de leurs attributions, au passif du bilan « Subventions publiques différées ».

Elles sont rapportées au résultat de l'exercice lors de la sortie en salles des films pour lesquels les sommes correspondantes ont été utilisées afin d'en financer la production, l'acquisition ou les frais d'édition; elles sont présentées alors en « Subventions » au compte de résultat. Parallèlement, la fraction de l'investissement correspondant au montant de la subvention est immédiatement amortie.

Chaque subvention attribuée est définitivement acquise, sous réserve d'être réinvestie dans le financement d'un nouveau film français agréé, dans un délai de cinq ans à compter de son attribution

6.19 COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières brutes et les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

6.20 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.

Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions attribuées à la date de clôture.

Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte-tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

7 ANALYSE DES POSTES DU BILAN

7.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

7.1.1 Valeurs brutes :

En K€	31/12/2008	+	Cessions	31/12/09	+	Cessions	31/12/2010
Droits Audiovisuels	192 197	1 587		193 784	1 532	45 490	149 826
Goodwill	145			145			145
Autres immobilisations incorporelles	729	91		820	53		873
TOTAL GENERAL	193 071	1 678		194 749	1 585	45 490	150 844

Les cessions correspondent essentiellement à des fins de droits totalement amortis.

Parmi les droits audiovisuels, les en-cours représentent 4 113 K€ en valeur brute contre 4 539 K€ en 2009.

7.1.2 Amortissements - Dépréciations :

En K€	31/12/08	+	Reprise Amortissements et dépréciations	31/12/09	+	Reprise Amortissements et dépréciations	31/12/10
Droits Audiovisuels	177 899	5 159		183 058	3 224	44 665	141 617
Goodwill	145			145			145
Autres immobilisations incorporelles	647			647			647
TOTAL GENERAL	178 691	5 159		183 850	3 224	44 665	142 409

Le goodwill résiduel de 145 K€ sur l'activité de distribution salles Bac a été déprécié au 31 décembre 2007.

Les dépréciations sur les projets encours représentent 1 308 K€ en 2010 contre 1 308 K€ en 2009.

Les dépréciations sur les droits audiovisuels hors projets encours s'élèvent à 193 K€ en 2010 contre 193 K€ en 2009.

7.1.3 Valeurs nettes :

En K€	31/12/09	31/12/10		
	Net	Brut	Amortissement et dépréciation	Net
Droits Audiovisuels	10 726	149 826	141 617	8 209
Goodwill	0	145	145	0
Autres immobilisations incorporelles	173	873	647	226
TOTAL GENERAL	10 899	150 844	142 409	8 435

7.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

7.2.1 Valeurs brutes :

En K€	31/12/08	+	-	Variation Périètre	31/12/09	+	-	Variation Périètre	31/12/10
	Autres immobilisations corporelles	264		-62	0	202	0	0	
TOTAL GENERAL	264		-62	0	202	0	0		202

7.2.2 Amortissements - Dépréciations :

En K€	31/12/08	+	-	Variation Périètre	31/12/09	+	-	Variation Périètre	31/12/10
	Autres immobilisations incorporelles	247	5	-62		190	5	0	
TOTAL GENERAL	247	5	-62		190	5	0		195

7.2.3 Valeurs nettes :

En K€	31/12/2008	31/12/2009	31/12/10		
	Net	Net	Brut	Amortissement	Net
Autres immobilisations corporelles	17	12	202	-195	7
TOTAL GENERAL	17	12	202	-195	7

Toutes les immobilisations reprises au point 7.6 sont situées en France.

7.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En K€	31/12/08	+	-	Variation Péri-mètre	31/12/09	+	-	Variation Péri-mètre	31/12/10
Dépôt de Garantie	87	32	-53		66		-26		40
Prêts Personnel	7		-2		5		-1		4
Dépôt de Garantie Factoring	206	1 338	-1 211		333	187	-470		50
TOTAL GENERAL	300	1 370	-1 266	0	404	187	-497		94

7.4 CLIENTS ET CREANCES COURANTS ET NON COURANTS

Au 31 décembre 2010, les échéances des créances clients et autres créances sont les suivantes :

En K€	- d'un an	+ d'un an	Total	Dépréciation	Montant Net 31/12/10
Créances Clients	5 888	1 175	7 063	-778	6 285
Autres Créances ⁽¹⁾	4 844	2 376	7 220	-196	7 024
Total Général	10 732	3 551	14 283	-974	13 309
<i>(1) Dont : Autres créances sur l'Etat et organismes sociaux</i>		3 119			3 119
<i>RRR à recevoir sur acquisition Films</i>	8				8
<i>Avances et acomptes versés sur cdes</i>	28				28
<i>Comptes courants</i>		2 376		-196	2 180
<i>Créances diverses</i>	1 263				1 263
<i>Comptes sur Divers Fonds de soutien</i>	185				185
<i>Charges constatées d'avance</i>	241				241

Il n'existe aucune créance dont l'échéance soit supérieure à 5 ans.

Les créances ont des durées conformes à notre secteur d'activité.

Les Créances diverses correspondent essentiellement au « capital appelé non versé » pour 1 M€ ;

Il est rappelé que les factures sont émises aux clients dès lors que le contrat est signé, le chiffre d'affaires n'étant reconnu qu'au début de la période de droits. Avant le début de la période de droits, il s'agit de Produits constatés d'avance.

Nos systèmes d'information ne nous permettent pas, ainsi que le recommande IFRS 7, de présenter cet échéancier avec des bornes plus courtes.

Sur l'exercice précédent, la répartition était la suivante :

En K€	- d'un an	+ d'un an	Total	Provisions	Montant Net
Créances Clients	7 318	1 002	8 320	-686	7 634
Autres Créances ⁽¹⁾	3 369	2 774	6 143	-196	5 947
Total Général	10 687	3 776	14 463	-882	13 581
(1) Dont :					
Autres créances sur l'Etat et organismes sociaux	2 556				2 556
RRR à recevoir sur acquisition Films	5				5
Avances et acomptes versés sur cdes	106				106
Comptes courants		2 774		- 196	2 578
Créances diverses	108				108
Comptes sur Divers Fonds de soutien	315				315
Charges constatées d'avance	279				279

7.5 CAPITAUX PROPRES

Le capital social de Bac Majestic a fait l'objet d'une réduction à zéro motivée par des pertes, suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires.

La période de souscription s'est clôturée le 28 décembre 2010.

Cette augmentation de capital a été réalisée par émission de 4 135 116 actions nouvelles au prix unitaire de 1,12 euros ; à raison d'une action nouvelle pour dix droits préférentiels de souscription (ci-après les « DPS ») (chaque action ancienne donnant droit à 1 (un) DPS).

La société MILLIMAGES a libéré sa souscription, soit une somme de 3 630 809,28 euros, par compensation avec sa créance sur la Société. La différence, soit 1 000 520,64 € correspond à l'apport en numéraire réalisé par l'ensemble des actionnaires, versé par l'établissement centralisateur le 7 janvier 2011.

La société MILLIMAGES détient désormais 3 241 794 actions, soit 78,40% de la totalité du capital social.

En conséquence de ces opérations, le capital se trouve ainsi porté de 6 483 591,15 € à 4 631 329,92 € et est divisé en 4 135 116 actions de 1,12 euros de nominal.

Il n'existe pas d'instruments financiers donnant accès au capital.

7.6 PROVISIONS ET AVANTAGES DU PERSONNEL

En K€	31/12/08	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/09	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/10
Provision pour engagements de retraite	5	7		5	7	6		6	7
Provisions pour risques	477				477				477
Total des Provisions	482	7		5	484	6		6	484

7.7 DETTES FINANCIERES

Tableau de variation des emprunts et banques créditrices :

En K€	31/12/08	+	-	31/12/09	+	-	31/12/10
Emprunts	3 147	1 929	-2 380	2 696	2 010	-2 918	1 788
Dailly	2 694	3 681	-5 330	1 045	3 035	-3 034	1 046
Factor	667	129		796		- 698	98
Découverts et soldes créditeurs de banque	5	123		128	22	0	150
Total Général	6 513	5 862	-7 710	4 665	5 067	-6 650	3 082

7.8 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS COURANTS ET NON COURANTS

En K€	Passif Courant	Passif Non Courant	Total 2009	Passif Courant	Passif Non Courant	Total 2010
Avances et acomptes reçus	25		25	0	0	0
Dettes d'exploitation	5 584	5 264	10 848	5 162	4 401	9 563
Dettes fiscales et sociales	2 475		2 475	2 853	0	2 853
Dettes sur immobilisations	11 651		11 651	9 440	0	9 440
Autres dettes	458	969	1 427	599	60	629
Comptes de régularisation ⁽¹⁾	1 442	223	1 665	1 650	1 209	2 859
Total général	21 635	6 456	28 091	19 674	5 670	25 344

Il est à noter que, en ce qui concerne les minimums garantis à verser aux producteurs, les dettes fournisseurs sont reconnues dès lors qu'un contrat engageant la société est signé. Le règlement intervient généralement à hauteur de 10 à 15 % à la signature, le solde intervenant lors de la livraison du film.

Nos systèmes d'information ne nous permettent pas, ainsi que le recommande IFRS 7, de présenter cet échéancier avec des bornes plus courtes.

7.9 VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE

Le poste Trésorerie s'analyse de la façon suivante (en K€) :

En K€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Disponibilités	3	133	495
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	3	133	495
Concours bancaire	-150	-128	-5
Trésorerie Nette	-147	5	490

8 ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET SECTEURS OPERATIONNELS

8.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffres en K€	CA 2010	CA 2009
Distribution en salles de cinéma	1 621	3 771
Subventions	1 728	2 211
Distribution vidéo	2 195	3 342
Distribution télévision	1 422	2 587
Ventes Internationales	283	633
Coproduction, et divers	537	406
Total Chiffre d'affaires	7 786	12 950
Dont :		
France	7 583	12 317
Export	203	633

8.2 COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Produits de Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Intérêts sur C/C	82	77
Cession SICAV		0
Divers		
TOTAL	82	77
Coût de l'endettement financier brut		
Intérêts des emprunts	99	119
Intérêts compte dailly	6	31
Intérêts des comptes courants	54	45
Divers	9	
TOTAL	168	195
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-86	-118

Les différences négatives et positives de changes sont comptabilisées sur les lignes « Autres produits financiers » et « Autres charges financières ».

8.3 AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Au 31/12/2010, l'impact sur Amortissements, dépréciations et provisions est la suivante :

En K€	Immobilisations	Clients, Autres Créances et Stocks	Provisions risques et charges	Total
Dotations aux amortissements	3 229			3 229
Dotations aux dépréciations, provisions		92	6	98
Reprises sur dépréciations, provisions			6	6
Impact Net	3 229	92	0	3 321

Au 31/12/2009, la répartition était la suivante :

En K€	Immobilisations	Clients, Autres Créances et Stocks	Provisions risques et charges	Total
Dotations aux amortissements	5 164			5 164
Dotations aux dépréciations, provisions		133	7	140
Reprises sur dépréciations, provisions			5	5
Impact Net	5 164	133	2	5 299

9 IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS

Le groupe BAC MAJESTIC a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1er Janvier 2001 (seules les sociétés BAC MAJESTIC et BAC FILMS constituent ce périmètre au 31 décembre 2010).

En raison du résultat de la période, les impositions différées actives et passives ont fait l'objet d'une compensation et la différence n'a pas été constatée compte tenu du caractère peu probable de sa récupération.

Pour information, le montant net des impôts différés actifs du groupe non constaté dans les comptes s'élève au 31 décembre 2010 à environ 14,9 M€

10 ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

10.1 Passifs éventuels

La totalité des engagements pris sur acquisitions de films est inscrite au bilan, dès la signature du contrat d'acquisition ou d'un accord ferme d'achat (« deal-memo ») au poste « Droits Audiovisuels » sous la rubrique Droits en cours avec comme contrepartie au passif le poste « Dettes sur Immobilisations ».

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2010, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008.

Montant en K€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Cautions de contre-garantie sur marchés	41	41	41
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles	728	970	2 405
Avals, cautions et garanties données	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	0
Total	769	1 011	2 446

Dans la distribution, les crédits servant à financer l'acquisition de films sont garantis par le nantissement des produits à revenir à Bac Films de l'exploitation des films concernés, conformément au Code de l'Industrie Cinématographique. Les cessions et délégations ainsi consenties sont opposables aux tiers à compter de leur inscription au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Il n'existe pas d'autres obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs du fait de contrats ou d'engagements conditionnels.

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par le Groupe BAC MAJESTIC.

10.2 Actifs éventuels

Le fond de soutien acquis mais non réinvesti s'élève à 88 K€ au 31 décembre 2010.

11 EFFECTIFS

L'effectif moyen du Groupe est le suivant :

Personnel Permanent	2010	2009
Cadres	6	11
Non cadres	5	6
Total	11	17

12 INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHE

12.1 Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

En matière de distribution, le risque de liquidité existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les trois premières années d'exploitation (exploitation de salles, en vidéo et première exploitation télévisuelle).

Au 31 décembre 2010, BAC MAJESTIC dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€	31/12/2010	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 788	1 774	14	0
Dailly	1 046	1 046	0	0
Factor	98	98	0	0
Découverts bancaires	150	150	0	0
Total	3 082	3 068	14	0

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2010 :

En K€	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 774	729	489	202	354
Dailly	1 046	992	54	0	0
Factor	98	98	0	0	0
Découverts bancaires	150	150	0	0	0
Total	3 068	1 969	543	202	354

Une grande partie de cette dette est auto liquidative (à savoir assise sur la mobilisation de créances nées), à l'exception :

- du moratoire obtenu sur des crédits de financement d'acquisition de films 2000 et 2001 suite aux négociations menées en 2004 à l'occasion de l'entrée de MILLIMAGES en tant qu'actionnaire majoritaire du Groupe (0,9 M€ au 31 décembre 2009, dont 0,5 M€ entre 1 et 5 ans ; 0,6 M€ au 31 décembre 2010, à échéance de moins d'1 an) ;
- d'un crédit de trésorerie revolving (encours de 1 M€ au 31 décembre 2009, 0,9 M€ au 31 décembre 2010),

Aucun de ces emprunts ne comporte de clause de ratios financiers à respecter (de type « *covenants* »).

Il n'y a pas de clause de remboursement anticipé sur les crédits mis en place.

La Société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 1 M€. Ces lignes étaient utilisées à hauteur de 1 M€ au 31 décembre 2010 et sont assises sur les ventes TV ou Vidéo. Elles ne sont soumises à aucun covenant. Les lignes sont utilisées à hauteur de 0,3 M€ à la date du 31 mars 2011.

La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

La Société dispose d'un contrat de Factoring à hauteur de 2 M€ pour ses recettes salles, ce contrat a été utilisé à hauteur de 0,1 M€ au 31 décembre 2010. Il n'est soumis à aucun covenant.

12.2 Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Une société (non établissement de crédit) encourt un risque de taux dès lors qu'elle est endettée et/ou qu'elle détient des actifs financiers, sachant qu'elle peut y ajouter des opérations sur instruments de hors bilan portant sur les taux d'intérêt.

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, BAC MAJESTIC est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir.

Les emprunts sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

Précisons que les dettes financières ne font pas l'objet d'une couverture de taux.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2010 est le suivant :

31/12/2010 En K€	Actifs financiers* (a)		Passifs financiers** (b)		Exposition nette avant couverture (c) = (a) - (b)		Instruments de couverture de taux (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	3	0	1 294	1 774	-1 291	-1 774	0	0	-1 291	-1 774
De 1 à 5 ans	94	0	0	14	94	-14	0	0	94	-14
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	97	0	1 294	1 788	-1 197	-1 788	0	0	-1 197	-1 788

* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésoreries, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

** : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant :

En K€	31/12/2010	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts*
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	-18	-6 736
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	+18	-6 700

* Le montant des capitaux propres avant impôts aurait été de -6 736 K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de -6 700 K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2009 était le suivant :

31/12/2009 En K€	Actifs financiers* (a)		Passifs financiers** (b)		Exposition nette avant couverture (c) = (a) - (b)		Instruments de couverture de taux (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	133	0	1 969	2 206	-1 836	-2 206	0	0	-1 836	-2 206
De 1 à 5 ans	404	0	0	490	404	-490	0	0	404	-490
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	537	0	1 969	2 696	-1 432	-2 696	0	0	-1 432	-2 696

* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésoreries, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

** : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant :

En K€	31/12/2009	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	-22	- 7 758
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	+22	- 7 714

* Le montant des capitaux propres avant impôts aurait été de -7 758 K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de -7 714 K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

12.3 Risque de change

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de change spécifique de manière récurrente, la majeure partie des investissements étant facturée en euros. Le Groupe peut être exposé à des risques de change temporaires liés à des achats de minimas garantis qui se feraient en devises étrangères ou à des contrats de vente en monnaies étrangères.

Les minimas garantis versés ne sont pas à considérer comme des achats fixes et forfaitaires de droits mais comme des avances sur la totalité de la somme revenant au producteur au titre de l'exploitation de son film. Le minimum garanti est ainsi constitué de la somme versée initialement et des compléments revenant aux producteurs sur la part des recettes. Les éventuels surcoûts engendrés par les fluctuations des devises peuvent donc être récupérés sur les recettes des films.

Dans le cas où des règlements sont à effectuer en devises hors euros, la Société n'a pas mis en place de couvertures de change.

La seule devise significative est l'USD.

31/12/2010 - Position en K devise	K USD
Actifs	301
Passifs	258
Position nette avant gestion en devises	43
Position hors bilan	0
Position nette après gestion en devises	43
Taux de conversion : 1 euro =	1,3362
Position nette après gestion en euros	32

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2010 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts*	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

* Le montant des capitaux propres avant impôts aurait été de -6 718 K€ en cas d'une variation de +1% du taux de change ; et de -6718 K€ en cas d'une baisse de -1% du taux de change.

Au cours de l'année 2010, il a été facturé la somme de 10 K\$ aux clients du Groupe.

Il a été effectué des achats en US Dollar à hauteur de 150 K\$ auprès des fournisseurs du Groupe.

31/12/2009 - Position en K devise	K USD
Actifs	445
Passifs	34
Position nette avant gestion	411
Position hors bilan	0
Position nette après gestion	411
Taux de conversion : 1 euro =	1,43333
Position nette après gestion en euros	282

31/12/2009 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	+2	-2	- 7 734	-7 738
Total	+2	-2	-7 734	-7 738

* Le montant des capitaux propres avant impôts aurait été de -7 734 K€ en cas d'une variation de +1% du taux de change ; et de -7 738 K€ en cas d'une baisse de -1% du taux de change

12.4 Risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

La méthode de provisionnement des litiges retenue consiste à appréhender la sortie probable de trésorerie compte tenu de l'estimation et de la connaissance des dossiers par la Direction et nos avocats.

12.5 Risques sur actions

Au 31 décembre 2010, BAC MAJESTIC ne détient aucun portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions. La Société ne détient pas d'actions propres.

13 EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2010

Néant

14 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

14.1 REMUNERATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération versée au cours de l'exercice 2010 aux administrateurs et au directeur général délégué se décompose comme suit :

K€	31/12/2010	31/12/2009
Avantages à court terme	15	22
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiements en actions	0	0
Total	15	22

Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

14.2 AUTRES PARTIES LIEES

Les autres parties liées à Bac Majestic sont son actionnaire Millimages et ses filiales PVG, Gédéon Programmes (jusqu'au 30 juin 2010) ainsi que Amuse Films, avec lesquels elle est liée par des conventions de refacturation de frais communs, ainsi que des contrats de distribution pour certaines productions Millimages.

En K€		31/12/2010	31/12/2009
Actifs		2 552	3 652
Passifs		4 150	6 307
Compte de résultat	Produits	277	203
	Charges	1 490	1 871

BAC MAJESTIC

Société anonyme au Capital de 4.631.329,92 euros

Siège Social : 88 rue de la Folie Méricourt - 75011 PARIS

413 577 743 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour soumettre à vos suffrages différentes décisions.

Tout d'abord, après vous avoir exposé la situation de la société et de sa filiale, son activité ainsi que les résultats de l'exercice au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, la gestion du groupe consolidé, nous soumettrons à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de cet exercice et l'affectation du résultat qui ressort de ces comptes.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été présentés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date. L'information comparative au 31 décembre 2009 a été établie selon les mêmes principes.

Nous vous proposerons de conférer à nouveau au conseil d'administration les autorisations nécessaires à l'effet d'autoriser la société à racheter ses propres actions.

Nous vous demanderons ensuite de déléguer à nouveau les autorisations au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des mandataires sociaux, de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribuer des actions gratuites, et de réduire le capital par annulation des actions rachetées.

Les décisions qui vous sont proposées sont d'une part, de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et, d'autre part, de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes, la société CINE CONTROLE INTERNATIONAL et la société KPMG.

I – EVENEMENTS MARQUANTS

Nous avons mis en œuvre des opérations juridiques de recapitalisation de la Société afin (i) d'augmenter les capacités financières de la Société afin de financer l'activité, (ii) de reconstituer les fonds propres (iii), d'augmenter la valeur nominale des actions pour sortir de la catégorie des « penny stocks » et se redonner ainsi une visibilité boursière de la société.

Ainsi, le capital social de Bac Majestic a fait l'objet d'une réduction à zéro motivée par des pertes, suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires.

En conséquence de ces opérations, le capital s'est trouvé ainsi porté de 6 483 591,15 € à 4 631 329,92 € et est divisé en 4 135 116 actions de 1,12 euros de nominal.

II - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES EN 2010

II.1. Situation et Activité de la société BAC MAJESTIC au cours de l'exercice

BAC MAJESTIC a pour activité la distribution de films longs métrages en salles de cinéma, en Vidéo, en télévision et en ventes internationales.

Sa filiale BAC FILMS est la société de coproduction et d'acquisitions de droits audiovisuels du Groupe BAC MAJESTIC. Elle possède un catalogue de près de 300 films de toutes nationalités pour toutes exploitations : salles de cinéma, vidéo et télévision.

La sortie en salles est une étape déterminante qui intervient en moyenne 12 à 15 mois après la mise en fabrication du film. Le rôle du distributeur est de choisir et de négocier le réseau de salles d'exploitation et la campagne publicitaire, d'engager les frais de commercialisation du film (publicité, copies, promotion) et d'optimiser les ventes en choisissant la date d'exploitation en fonction de plusieurs critères (concurrence, prise en compte de la saisonnalité du marché, correspondance du film avec "l'air du temps"). Il doit également créer la notoriété du film par le biais d'opérations de relations publiques et presses, au travers de présentations à des festivals (notamment celui de Cannes). Après le lancement du film, il se doit de suivre sa carrière par des relances pour augmenter son succès auprès des spectateurs.

Parallèlement à cette sortie en salle, l'équipe du département ventes internationales négocie la vente des droits d'exploitation dans le reste du monde pour les films dont BAC MAJESTIC a le mandat de vente.

La sortie vidéo et DVD est l'étape suivante de la commercialisation d'un film. Elle a lieu 4 mois après la sortie en salles. Depuis 2005, la naissance du label BAC VIDEO permet à la société d'optimiser les revenus de cette activité par un meilleur contrôle

de cette filière. L'étape finale du premier cycle de vie d'un film est le passage télévision dans un délai, suivant sa sortie en salles, de 9 mois pour le pay-per-view (KIOSQUE ou MULTIVISION), 12 à 24 mois pour CANAL+ ou TPS puis les autres exploitations de télévision payante, 24 (si la chaîne est co-productrice du film) à 36 mois pour les chaînes hertziennes.

L'arrivée de nouvelles chaînes de télévision et de nouveaux modes de consommation (vidéo on demand, Internet, TNT) contribuera à la valorisation à terme du catalogue de la société.

II.2. Analyse objective de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Le chiffre d'affaires de la distribution en salles s'établit à 3,3 M€ au 31 décembre 2010 représentant 0,9 million d'entrées et 9 films, contre 6 M€ en 2009, pour 1,9 million d'entrées et 12 films. Les films distribués par Bac Films ont souffert de la concurrence des blockbusters américains et des gros films français. La baisse du niveau des entrées a également une incidence sur les autres exploitations, dont les revenus sont directement liés aux performances en salles. Ainsi :

- Le chiffre d'affaires de la distribution vidéo s'établit à 2,3 M€ en 2010 contre 3,3 M€ en 2009.
- Le chiffre d'affaires de la distribution TV s'établit à 1,4 M€ en 2010 contre 2,6 M€ en 2009.
- Le chiffre d'affaires Ventes Internationales s'élève à 0,3 M€ en 2010 contre 0,6 M€ en 2009.

Les films sortis en 2010 sont les suivants :

- Disgrace
- Fleur du désert
- Lignes de front
- La comtesse
- Eyes of war
- D'amour et d'eau fraîche
- Be bad !
- Captifs
- Welcome to the Rileys

Concernant la situation financière de la société, celle-ci est exposée au § II.5 « risque de liquidité »

II.3. Intégration fiscale

BAC FILMS est intégrée fiscalement par BAC MAJESTIC depuis le 1^{er} janvier 2001.

II.4. Activité de la société en matière de recherche et de développement

Néant

II.5 Principaux risques et incertitudes

- Continuité d'exploitation

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Compte tenu des perspectives d'activité attendues en 2011 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose notamment sur l'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés).

En l'absence de réalisation des objectifs ci-dessus, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

- Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

En matière de distribution, le risque de liquidité existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les trois premières années d'exploitation (exploitation de salles, en vidéo et première exploitation télévisuelle).

Au 31 décembre 2010, BAC MAJESTIC dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€	31/12/2010	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 788	1 774	14	0
Dailly	1 046	1 046	0	0
Factor	98	98	0	0
Découverts bancaires	150	150	0	0
Total	3 082	3 068	14	0

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2010 :

En K€	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 774	729	489	202	354
Dailly	1 046	992	54	0	0
Factor	98	98	0	0	0
Découverts bancaires	150	150	0	0	0
Total	3 068	1 969	543	202	354

Une grande partie de cette dette est auto liquidative (à savoir assise sur la mobilisation de créances nées), à l'exception :

- du moratoire obtenu sur des crédits de financement d'acquisition de films 2000 et 2001 suite aux négociations menées en 2004 à l'occasion de l'entrée de MILLIMAGES en tant qu'actionnaire majoritaire du Groupe (0,9 M€ au 31 décembre 2009, dont 0,5 M€ entre 1 et 5 ans ; 0,6 M€ au 31 décembre 2010, à échéance de moins d'1 an) ;
- d'un crédit de trésorerie revolving (encours de 1 M€ au 31 décembre 2009, 0,9 M€ au 31 décembre 2010),

Aucun de ces emprunts ne comporte de clause de ratios financiers à respecter (de type « covenants »).

Il n'y a pas de clause de remboursement anticipé sur les crédits mis en place. La Société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 1 M€. Ces lignes étaient utilisées à hauteur de 1 M€ au 31 décembre 2010 et sont assises sur les ventes TV ou Vidéo. Elles ne sont soumises à aucun covenant. Les lignes sont utilisées à hauteur de 0,3 M€ à la date du 31 mars 2011.

La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

La Société dispose d'un contrat de Factoring à hauteur de 2 M€ pour ses recettes salles, ce contrat a été utilisé à hauteur de 0,1 M€ au 31 décembre 2010. Il n'est soumis à aucun covenant.

- Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Une société (non établissement de crédit) encourt un risque de taux dès lors qu'elle est endettée et/ou qu'elle détient des actifs financiers, sachant qu'elle peut y ajouter des opérations sur instruments de hors bilan portant sur les taux d'intérêt.

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, BAC MAJESTIC est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir.

Les emprunts sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

Précisons que les dettes financières ne font pas l'objet d'une couverture de taux.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2010 est le suivant :

31/12/2010 En K€	Actifs financiers* (a)		Passifs financiers** (b)		Exposition nette avant couverture (c) = (a) - (b)		Instruments de couverture de taux (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	3	0	1 294	1 774	-1 291	-1 774	0	0	-1 291	-1 774
De 1 à 5 ans	94	0	0	14	94	-14	0	0	94	-14
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	97	0	1 294	1 788	-1 197	-1 788	0	0	-1 197	-1 788

* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésoreries, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

** : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant :

En K€	31/12/2010	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts*
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	-18	-6 736
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	+18	-6 700

* Le montant des capitaux propres avant impôts aurait été de -6 736 K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de -6 700 K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

- Risque de change

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de change spécifique de manière récurrente, la majeure partie des investissements étant facturée en euros. Le Groupe peut être exposé à des risques de change temporaires liés à des achats de minimas garantis qui se feraient en devises étrangères ou à des contrats de vente en monnaies étrangères.

Les minimas garantis versés ne sont pas à considérer comme des achats fixes et forfaitaires de droits mais comme des avances sur la totalité de la somme revenant

au producteur au titre de l'exploitation de son film. Le minimum garanti est ainsi constitué de la somme versée initialement et des compléments revenant aux producteurs sur la part des recettes. Les éventuels surcoûts engendrés par les fluctuations des devises peuvent donc être récupérés sur les recettes des films. Dans le cas où des règlements sont à effectuer en devises hors euros, la Société n'a pas mis en place de couvertures de change.

La seule devise significative est l'USD.

31/12/2010 - Position en K devise		K USD
Actifs		301
Passifs		258
Position nette avant gestion en devises		43
Position hors bilan		0
Position nette après gestion en devises		43
Taux de conversion : 1 euro =		1,3362
Position nette après gestion en euros		32

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2010 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts*	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

* Le montant des capitaux propres avant impôts aurait été de -6 718 K€ en cas d'une variation de +1% du taux de change ; et de -6718 K€ en cas d'une baisse de -1% du taux de change.

Au cours de l'année 2010, il a été facturé la somme de 10 K\$ aux clients du Groupe. Il a été effectué des achats en US Dollar à hauteur de 150 K\$ auprès des fournisseurs du Groupe.

- Risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

La méthode de provisionnement des litiges retenue consiste à appréhender la sortie probable de trésorerie compte tenu de l'estimation et de la connaissance des dossiers par la Direction et nos avocats.

- Risques sur actions

Au 31 décembre 2010, BAC MAJESTIC ne détient aucun portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions. La Société ne détient pas d'actions propres.

II.7. Évolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

Au cours de l'année 2011, la société envisage de sortir une dizaine de films, avec un objectif de nombre d'entrées salle de 1,2 million, correspondant à un line-up plus adapté aux attentes du public. Ainsi, au 1er semestre, après « Le marchand de sable », est sorti « Une pure affaire » le 2 mars, une comédie d'Alexandre Coffre avec François Damians et Pascale Arbillot, et sortira « Derrière les murs », avec Laetitia Casta, premier film français en 3D.

Bac Films prévoit en outre d'éditer entre 30 et 40 titres en DVD et sur les plates formes de téléchargement numérique.

II.8 Dettes Fournisseurs

La décomposition par échéance du solde des dettes à l'égard des fournisseurs inscrites dans les comptes de la société à la clôture des deux derniers exercices, requise en application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, ne peut être fournie de façon fine par les systèmes d'information de la société. En conséquence, nous fournissons ci-après une décomposition à plus et moins d'1 an.

Au 31 décembre 2009 :

Dettes fournisseurs à moins d'1 an : 153 K€

Dettes fournisseurs à plus d'1 an : 2 699 K€

Au 31 décembre 2010 :

Dettes fournisseurs à moins d'1 an : 378 K€

Dettes fournisseurs à plus d'1 an : 646 K€

L'évolution en cours des systèmes d'information devrait nous permettre de donner cette information pour les prochaines clôtures.

II.9. Événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Aucun événement notable n'est à signaler.

III - PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT

III.1. Les comptes sociaux de la société BAC MAJESTIC

Les capitaux propres de la société s'élèvent au 31 décembre 2010 à 2 613 277 € contre - 719 786 € au 31 décembre 2009.

La valeur nette comptable des titres de participations est de 0 €

Les produits d'exploitation s'élèvent à 551 198 € contre 272 762 € au 31 décembre 2009.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 748 117 € contre 829 051 € lors de l'exercice précédent. Il en résulte une perte d'exploitation de 196 919 € en 2010 contre une perte de 556 289 € en 2009.

Le résultat financier est une perte de 1 101 347 €, contre une perte de 5 190 203 €. Le résultat financier 2009 était marqué par la constatation d'une provision de 5,5 M€ sur les actifs détenus sur la filiale Bac Films.

Le résultat courant avant impôts est une perte de 1 298 266 € contre une perte de 5 746 492 € lors de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est nul. Le résultat exceptionnel de l'exercice 2009 était une perte de 20 552 €.

Le résultat de l'exercice se traduit par une perte nette comptable de 1 298 266 € contre une perte nette comptable de 5 767 045 € lors de l'exercice précédent.

3.1.1. Affectation du résultat de l'exercice

Il résulte des comptes que nous vous avons présentés que la perte nette comptable s'élève à 1 298 266 €. Nous vous proposons de l'affecter en totalité au poste « report à nouveau ».

3.1.2. Montant des dividendes mis en distribution au titre des trois précédents exercices

Il est précisé qu'au titre des trois précédents exercices, il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes.

3.1.3. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau prévu à l'article R.225-102 du Code de commerce et faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices est présenté ci-dessous :

Date d'arrêté	31/12/2010	31/12/09	31/12/08	31/12/07	31/12/06
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<hr/>					
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 631 330	6 483 591	6 482 780	6 482 780	4 440 260

Nombre total d'actions	4 135 116	43 223 941	43 218 533	43 218 533	29 601 735
Nombre d'actions ordinaires	4 135 116	37 725 708	30 766 468	30 766 468	17 180 578
Nombre d'actions à droit de vote double	4 135 116	5 498 233	5 464 675	10 039 261	12 421 157
Nombre maximum d'actions futures à créer par exercice du droit de souscription	0	0	3 890 513	3 890 513	0
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	551 198	267 881	624 384	758 298	637 268
Résultat avant impôt, participation, dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	101 734	-694 971	-493 763	143 666	- 34 783
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions.	1 400 000	5 072 074	44 825	606 123	-2 149 053
Résultat net	-1 298 266	-5 767 045	-538 588	-462 457	2 114 270
Résultat distribué	0	0	0	0	0
RESULTATS PAR ACTIONS					
Résultat après impôt, participation, avant dotation aux amortissements et provisions	0.025	-0.016	-0.011	0.0033	-0,001
Résultat après impôt, participation, dotation aux amortissements et provisions	-0.314	-0.117	-0.012	- 0.0107	0,07
Dividende distribué	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	0	0	0	0	0
Masse salariale	0	0	0	0	0
Sommes versées en avantages sociaux	0	0	0	0	0

3.1.4. Rapport du Président du conseil d'administration

Au présent rapport est joint le rapport du Président du conseil d'administration visé au dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce relatif au fonctionnement du conseil et aux procédures de contrôle interne.

III.2. Comptes consolidés

3.2.1. Principes et Méthodes Comptables

Les comptes consolidés de la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 du Groupe BAC MAJESTIC sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Boards) au 31 décembre 2009 et dont le règlement d'adoption est paru au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes.

L'information comparative au 31 décembre 2009 a été établie selon les mêmes principes en dehors d'un changement d'estimation exposé au §1.16 de l'annexe consolidée 2009.

3.2.2. Compte de Résultat Consolidé

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 comprend les sociétés suivantes : BAC MAJESTIC et BAC FILMS.

Le chiffre d'affaires et subventions s'élève à 7 801 892 € au titre de l'année 2010 contre 12 950 438 € l'exercice précédent.

La charge nette d'amortissements, dépréciations et provisions de la période s'élève en 2010 à 3 320 591 € contre 5 298 637 € en 2009.

Le résultat opérationnel présente une perte de 3 527 676 € contre une perte de 1 674 278 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat avant impôts présente une perte de 3 612 952 € au 31 décembre 2010 à comparer à une perte de 1 791 362 €, compte tenu d'un coût de l'endettement financier net s'élevant en 2010 à une charge de 86 649 € contre une charge de 118 184 € en 2009, et des autres produits et charges financiers de + 1 373 € en 2010 contre des autres produits et charges financiers de +1 100 € en 2009.

Le résultat consolidé se traduit donc par une perte nette consolidée de 3 612 952 € contre une perte nette consolidée de 1 791 362 € lors de l'exercice précédent.

IV - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice, notre société n'a cédé aucune participation.

Au cours de l'exercice, notre société n'a acquis aucune participation.

Le tableau des filiales et participations est annexé aux comptes de la société.

V - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

V.1. Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant à notre connaissance au 31 décembre 2010 plus du vingtième, du dixième, des trois vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtième du capital ou des droits de vote :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Millimages	3 241 794	78.4 %

A la connaissance de la société, il n'existe pas, au 31 décembre 2010, d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Selon les statuts de la société, un droit de vote double est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Au 31 décembre 2010, aucune action n'est assortie d'un droit de vote double.

V.2. Rachat par la société de ses propres actions

Sur l'exercice 2010, la société n'a effectué aucune opération de rachat de ses propres actions en application de l'article L.225-209 et suivant du Code de commerce.

V.3. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2010.

La participation des salariés au capital social selon la définition de l'article L.225-102 du Code de commerce s'élevait au 31 décembre 2010 à 0%.

V.4. Tableau récapitulatif des délégations au conseil d'administration

Au présent rapport est joint le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

VI - INFORMATIONS RELATIVES AUX CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conformément à la loi, nous vous présentons les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

VI.1. Conséquences sociales

Répartition des effectifs

L'effectif moyen du Groupe a évolué comme suit :

Personnel Permanent	2010	2009
Cadres	6	11
Non cadres	5	6
Total	11	17

Main d'œuvre extérieure – Sous-traitance

Le recours à l'intérim est très marginal.

Organisation du travail

La durée légale du travail effectif est fixée à 35h par semaine civile.

La société BAC FILMS a conclu un premier « accord » de réduction du temps de travail le 28 janvier 2000 prévoyant une durée de travail de 39h hebdomadaire et le remplacement intégral du paiement des heures supplémentaires en 22 jours de repos. Cet accord a ensuite été dénoncé et a cessé de produire effet au 31 mai 2005.

Le 29 décembre 2005 un nouvel accord a été conclu avec les délégués du personnel, avec effet rétroactif au 1er juin 2005. Il prévoit une durée de travail hebdomadaire de 36h10 avec le remplacement intégral du paiement d'une 1h10 supplémentaire par 7 jours de repos compensateur.

Politique d'augmentation des salaires

Le Groupe appliquait auparavant les augmentations annuelles conventionnelles négociées par les partenaires sociaux. Le personnel est rattaché à la Convention Collective de la Distribution Cinématographique. Depuis 2008, les augmentations de salaires sont laissées à la discrétion de l'employeur. Dans la conjoncture actuelle, aucune augmentation de salaire n'est accordée de façon automatique et générale.

Climat social

Le climat social se stabilise au fur et à mesure que les difficultés financières du Groupe s'estompent. L'absence de mouvements sociaux et un faible absentéisme, toujours lié à des absences pour maladie ou maternité est à signaler. L'égalité professionnelle entre hommes et femmes est totalement respectée. Les salariés du siège bénéficient tous d'une mutuelle, l'adhésion étant obligatoire.

VI.2. Conséquences environnementales

Nous vous informons que, eu égard à notre activité, nous n'avons pas d'informations relatives aux conséquences environnementales de l'activité de notre société à vous communiquer.

VII - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

VII.1 Rémunérations

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération brute totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la société que par des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce ou des sociétés qui contrôlent la société :

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :

- **Monsieur Roch LENER, Président Directeur Général**
 - . Rémunération versée par la société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunérations et avantages en nature versés par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Rémunérations et avantages en nature versés par des sociétés qui contrôlent la société : 40.000 € composé de 40.000 € en part fixe, 0 € en part variable.
 - . Avantages en nature : Néant.

- **Monsieur Philippe GOMPEL, Administrateur**
 - . Rémunération versée par la société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunérations et avantages en nature versés par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Rémunérations et avantages en nature versés par des sociétés qui contrôlent la société : Néant

- **Madame Yvonne RANOUX, représentant permanent de MILLIMAGES, Administrateur**
 - . Rémunération versée par la société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunérations et avantages en nature versés par des sociétés contrôlées : Néant.
 - . Rémunérations et avantages en nature versés ou attribués par des sociétés qui contrôlent la société : Néant.

VII.2 Mandats et fonctions exercées

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 al 4 du Code de commerce, figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice.

- **Monsieur Roch LENER, Président Directeur Général**
 - Au titre de mandats sociaux :
 - . Président Directeur Général de la société MILLIMAGES,
 - . Président Directeur Général de la société BAC FILMS

- . Président Directeur Général de la société BAC MAJESTIC,
- . Président de la société PRO VIDEO GROUP,

Au titre d'autres fonctions :

- . Gérant de la SARL KID MEDIA MANAGEMENT (KMM).
- . Director de MILLIMAGES UK
- . Gérant de la SCI Bois-Ban
- . Administrateur d'Interconstruction
- . Administrateur de Filen

- **Monsieur Philippe GOMPEL, Administrateur**

Au titre de mandats sociaux :

- . Président de MANNY FILMS

- **MILLIMAGES, Administrateur,**

Au titre de mandats sociaux :

- . Administrateur de la société BAC FILMS
- Au titre d'autres fonctions : néant

- **Madame Yvonne RANOUX, Représentant permanent de MILLIMAGES :**

Au titre de mandats sociaux : Néant

- Au titre d'autres fonctions : Directrice Administrative et Financière de BAC FILMS

VIII- OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES, OU PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES, SUR LEUR TITRES

Aucune opération de ce type n'a été réalisée au cours de l'exercice 2010.

IX- AUTORISATION DONNEE A LA SOCIETE D'OPERER EN BOURSE SUR SES PROPRES ACTIONS

Nous vous rappelons que lors de l'assemblée générale mixte en date du 25 juin 2010, la société avait été autorisée à procéder au rachat de ses propres actions conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce pour une durée devant expirer au 25 décembre 2011.

Nous vous proposons de conférer à nouveau au conseil d'administration les autorisations nécessaires à l'effet d'autoriser la Société à racheter ses propres actions conformément aux dispositions des articles L.225-209 et L225-209-1 et suivants du Code de commerce.

En effet, la Société peut avoir besoin d'opérer en bourse sur ses propres actions, soit pour :

- Assurer la liquidité ou animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité

établi conformément à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,

- Conserver les actions acquises et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa septième résolution.

A ces fins, nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration à intervenir sur les actions de la Société, à l'achat ou à la vente, et à procéder, le cas échéant, à des achats d'actions dans la limite de 10% du capital social.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourraient être effectués par tous moyens et le montant des fonds destinés au rachat ne pourrait dépasser 1.654.044 €, ce montant correspondant au prix maximum d'achat par action que nous vous proposons ci-après et compte tenu de la limite de 10% du capital ci-dessus.

Le prix d'achat maximum ne devra pas être supérieur à 4 € par action, hors frais d'acquisition.

En cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seraient ajustés en conséquence.

Nous vous précisons que cette autorisation d'achat et de vente des actions priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure donnée au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société. Cette nouvelle autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois maximum à compter de la présente assemblée générale, soit jusqu'au 28 décembre 2012.

Le conseil d'administration aurait tous pouvoirs afin de réaliser ces opérations et à ce titre pourrait les subdéléguer au Président Directeur Général.

X- DÉLÉGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION DES ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L225-209 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous rappelons que lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 septembre 2010 réunie sur deuxième convocation, il avait été délégué au Conseil d'administration l'autorisation de procéder à l'annulation des actions rachetées par la

société dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce pour une durée devant expirer au 25 décembre 2011.

Nous vous proposons, sous réserve de l'autorisation relative au rachat par la société de ses propres titres proposée ci-avant, d'autoriser le Conseil d'administration à annuler les actions de la société, actions détenues au titre des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce, et de réduire en conséquence le capital social de la société à due concurrence. Cette annulation serait plafonnée à 10% du capital social par périodes de 24 mois.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de dix huit mois à compter de l'assemblée générale soit jusqu'au 28 décembre 2012.

Nous vous proposons de donner au Conseil d'administration tous pouvoirs pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Vous entendrez la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital suite au rachat par la société de ses propres actions dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce.

XI - RENOUELEMENT D'UNE AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler l'autorisation qui avait été donnée par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2008 au conseil d'administration, à savoir l'autorisation d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des mandataires sociaux et salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de la législation en vigueur, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire dans le cadre des dispositions des articles L. 225-138 du Code de commerce et L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail, dans une limite maximum de 300.000 euros de nominal.

Cette autorisation entraînerait renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des mandataires sociaux et salariés auxquels l'augmentation de capital serait réservée.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée générale, soit jusqu'au 28 août 2012.

Nous vous proposons de donner au Conseil d'administration tous pouvoirs pour mettre en œuvre dans les conditions fixées par la loi la présente délégation.

Vous entendrez lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur cette opération que nous vous proposons d'adopter.

Si vous autorisez cette délégation, lorsque le conseil d'administration l'utilisera, il établira dans les cas et conditions prévus par la loi et mettra à votre disposition un

rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération, son incidence sur la situation des actionnaires et sur la valeur de l'action.

XII- DÉLÉGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D' ACTIONS.

Nous vous rappelons que lors de l'assemblée générale mixte en date du 30 juin 2008, il avait été délégué au conseil d'administration l'autorisation de consentir des options de souscriptions ou d'achat d'actions pour une durée devant expirer au 30 août 2011.

Nous vous proposons donc de conférer à nouveau au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, l'autorisation à l'effet de consentir, en une ou plusieurs fois, au profit de certains mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de ses filiales de son choix et sous réserve que les conditions légales d'attribution soient remplies, des options de souscription ou d'achat d'actions ; étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2010 ou sur le montant du plafond global qui succéderait audit plafond pendant la durée de validité de la présente délégation.

Nous vous proposons que cette autorisation soit donnée pour une durée de 38 mois à compter de l'assemblée générale, soit jusqu'au 28 août 2014 et de décider que le nombre total des options qui seraient ouvertes ne pourrait donner le droit de souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5% du capital social.

Nous vous proposons :

- en cas d'octroi d'option de souscription, de décider que le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration et ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action ancienne lors des 20 séances de bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties ;
- en cas d'octroi d'option d'achat, de décider que le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration et ne pourra être ni inférieur à 80 % de la moyenne cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties, ni inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titres des articles L. 225-208 et/ou L. 225-209 du Code de commerce; toutefois, aucune option de souscription ou d'achat ne pourra être consentie (i) moins de 20 séances de bourse après que soit détaché des actions un coupon donnant droit à un dividende ou à un droit préférentiel de souscription à une augmentation de capital, (ii) dans le délai de 10 séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés ou, à défaut, les comptes annuels sont rendus publics, (iii) dans le délai compris entre, d'une part, la date à laquelle les organes sociaux ont eu connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des

titres de la société et, d'autre part, la date postérieure de 10 séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

Nous vous rappelons, qu'en application de l'article L. 225-178 du Code de commerce, la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Le conseil d'administration aurait tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation.

Vous entendrez la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les options de souscriptions ou d'achat d'actions.

XIII. DÉLÉGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ATTRIBUER DES ACTIONS GRATUITES

Nous vous rappelons que lors de l'assemblée générale mixte en date du 30 juin 2008, il avait été délégué au Conseil d'administration l'autorisation de consentir actions gratuites pour une durée devant expirer au 30 août 2011.

Nous vous proposons de conférer à nouveau au Conseil d'administration, l'autorisation à l'effet d'attribuer à certains mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou des filiales de son choix et sous réserve que les conditions légales d'attribution soient remplies 413 500 actions gratuites existantes ou à émettre, dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2010 ou sur le montant du plafond global qui succéderait audit plafond pendant la durée de validité de la présente délégation.

Cette autorisation serait donnée pour une durée maximale de 38 mois à compter de l'assemblée générale, soit jusqu'au 28 août 2014.

Nous vous proposons de décider que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendrait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale dont la durée ne sera pas inférieure à celle prévue par le Code de commerce au jour de la décision du conseil d'administration (soit à ce jour deux ans) et que les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant une durée minimale dont la durée ne sera pas inférieure à celle prévue par le Code de commerce au jour de la décision du conseil d'administration (soit à ce jour deux ans après l'attribution définitive desdites actions) ; étant précisé que s'agissant des actions octroyées gratuitement aux mandataires sociaux, le conseil d'administration doit, soit (a) décider que les actions octroyées gratuitement ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit (b) fixer la quantité d'actions octroyées gratuitement qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Nous vous proposons de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation.

Vous entendrez la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions.

XIV. DELEGATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 225-129-6, POUR AUGMENTER LE CAPITAL DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL

Compte tenu des délégations qui seraient données ci avant, il y a lieu d'autoriser le Conseil d'administration de procéder à des augmentations le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par l'émission d'actions ordinaires réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions des articles L.225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce ainsi que les L. 3332-18 et suivants du Code du travail, dans la limite d'un montant maximum global de 3% du capital social.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale, soit jusqu'au 28 août 2013.

Nous vous proposons de donner au Conseil d'administration tous pouvoirs pour mettre en œuvre dans les conditions fixées par la loi la présente délégation.

XIV. CONCLUSION

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre conseil d'administration pour sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leurs rapports.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, les résolutions qui vous sont proposées.

Le conseil d'administration.

BAC MAJESTIC

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

(Articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce)

Exercice au 31.12.2010

- **AGM 30 juin 2008 :**

1/Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions

Durée de l'autorisation des options de souscription ou d'achat des actions : 38 mois soit jusqu'au 30 août 2011.

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2010 : **Néant.**

2/ Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites

Durée de l'autorisation d'attribution: 38 mois soit jusqu'au 30 août 2011.

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2010 : **Néant.**

- **AGO 25 juin 2010:**

3/ Autorisation donnée au conseil d'administration à opérer en bourse sur les actions de la société selon les modalités prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce

. nombre d'actions représentant au maximum 10% du capital de la société dans la limite du prix maximal d'achat.

. Prix maximum d'achat par action : 4 €, hors frais d'acquisition

. Montant des fonds destinés au rachat ne peut dépasser 17.289.576 €

Durée de l'autorisation d'achat et de vente des actions : 18 mois soit jusqu'au 25 décembre 2011.

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2010 : **Néant**

• **AGE 21 septembre 2010 (réunie sur deuxième convocation) :**

4/ Délégation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social dans le cadre d'un programme de rachat d'actions réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce, à due concurrence de l'autorisation qui a fait l'objet du point 1/ ci-dessus, dans la limite maximale de 10% du capital par période de 24 mois.

Durée de l'autorisation : 18 mois, soit jusqu'au 25 décembre 2011.

Utilisation de l'autorisation au cours de l'exercice 2010 : **Néant.**

5/ Délégation au conseil d'administration lui donnant compétence pour procéder à l'émission de tout titre et/ou à l'augmentation du capital social , par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

.montant nominal maximum pour l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 10.000.000 euros

.montant nominal maximum pour l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances : 20.000.000 d'euros

Durée de l'autorisation: 26 mois soit jusqu'au 30 août 2012.

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2010 : **Néant**

6/ Délégation au conseil d'administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes

. montant nominal maximal: 10.000.000 euros

Durée de l'autorisation : 26 mois soit jusqu'au 30 août 2012

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2010 : **Néant.**

7/ Délégation au conseil d'administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription – par offre au public - d'actions ordinaires et/ou pour émettre toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance

.montant nominal maximum pour l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 10.000.000 euros

.montant nominal maximum pour l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances : 20.000.000 d'euros

Durée de l'autorisation : 26 mois soit jusqu'au 30 août 2012

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2010 : **Néant.**

8/ Délégation au conseil d'administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social par émission – sans droit préférentiel de souscription – par placement privé - d'actions ordinaires et/ou pour émettre toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance

- .montant nominal maximum pour l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 10.000.000 euros
- .montant nominal maximum pour l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances : 20.000.000 d'euros
- .montant global des émissions ne pourra excéder 20 % du capital social par an

Durée de l'autorisation: 26 mois soit jusqu'au 30 août 2012

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2010 : **Néant.**

9/ Délégation au conseil d'administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature

- . le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social tel qu'il existe au jour de l'assemblée

Durée de l'autorisation: 26 mois soit jusqu'au 30 août 2012

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2010 : **Néant.**

BAC MAJESTIC

Société anonyme au Capital de 4 631 329,92 euros

**Siège Social : 88 rue de la Folie Méricourt - 75011 PARIS
413 577 743 RCS PARIS**

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Fait à Paris le 29 avril 2011

Le Président Directeur Général

Roeh LENER



KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Ciné Contrôle International
10, boulevard Malesherbes
75008 PARIS

BAC MAJESTIC S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2010
BAC MAJESTIC S.A.
88, rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris

BAC MAJESTIC S.A.

Siège social : 88, rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris

Capital social : € 4 631 330

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BAC MAJESTIC S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée en note 3.1 aux comptes annuels et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.
- Les notes 3.2, 3.3 et 3.4 de l'annexe aux comptes annuels exposent les règles et méthodes comptables en vertu desquelles la valeur économique des actifs Bac Films (Titres de participation, Créances rattachées et Autres créances) est appréciée. Selon ces principes, votre société a déprécié en 2010 une partie des créances qu'elle détient sur sa filiale Bac Films. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, notamment les flux de trésorerie prévisionnels de Bac Films, les modalités de dépréciation de ces créances et nous avons vérifié que les notes 3.3, 3.4 et 13 de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Par ailleurs, en application de la loi :

- nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 avril 2011

Paris, le 29 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Ciné Contrôle International

Eric Lefebvre
Associé

Pierre Delory
Associé

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Ciné Contrôle International
10, boulevard Malesherbes
75008 PARIS

BAC MAJESTIC S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2010
BAC MAJESTIC S.A.
88, rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris

BAC MAJESTIC S.A.

Siège social : 88, rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris

Capital social : € 4 631 330

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BAC MAJESTIC S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 6.2 aux états financiers consolidés et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers consolidés donnent une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.
- La note 6.5 aux états financiers consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives au catalogue de films, en particulier celles portant sur les modalités d'amortissement et de dépréciation. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités d'amortissement et de dépréciation de ces immobilisations incorporelles et nous avons vérifié que les notes 7.1 et 8.3 aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 avril 2011

Paris, le 29 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Ciné Contrôle International

Eric Lefebvre
Associé

Pierre Delory
Associé